

ASSOCIATION
DEPARTEMENTALE
PEP10

DIRECTION DU
DISPOSITIF ADULTES

Service
d'accompagnement à la vie
sociale



Antenne de Bar sur Seine

1 Rue des Maquisards

Antenne de Bar sur Aube

9 rue du Prieuré

Préparé par

M. LAMOUREUX Éric

<http://lespep10.lespep.org>



Rapport d'activité 2024

S.A.V.S PEP10
**Service d'Accompagnement à
vie Sociale**

Préambule

Sommaire

Préambule

1	Présentation de L'association des PEP10	P 4-8
2	Présentation du SAVS des PEP10	P 8-10
3	Typologie du public accueilli	P 11-15
4	L'activité du service	P 16-17
5	L'activité des professionnels	P 18-25
6	Le Partenariat	P 26
7	La démarche qualité	P 27-28
8	Rapport financier	P 29
9	Conclusions et perspectives 2025	P 30-31

Préambule

Chers lecteurs,

C'est avec une grande fierté que nous vous présentons le rapport d'activité du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale des pep10 pour l'année 2024. Tout d'abord, nous souhaitons adresser nos sincères remerciements aux personnels et usagers du service, ainsi qu'à nos partenaires, collaborateurs et administrateurs, qui ont contribué à la réussite de nos actions au cours de l'année écoulée.

L'année 2024 a été marquée par la poursuite des activités et des ateliers de groupe afin de contribuer à inscrire les personnes accompagnées dans une dynamique de participation sociale et d'inclusion. Depuis la sortie de crise sanitaire et ses conséquences sociales, nous avons dû faire face à de nombreux défis, mais grâce à l'engagement et à la mobilisation de chacun, nous avons réussi à maintenir nos activités d'accompagnement social et à remobiliser les personnes accueillies.

Nous sommes fiers des résultats que nous avons obtenus, notamment en termes de participation sociale, de lutte contre l'isolement, de développement de nos activités de réhabilitation psycho-sociales et de renforcement de notre ancrage dans les partenariats territoriaux. Nous avons su adapter nos pratiques pour répondre aux enjeux du moment, tout en restant fidèles à nos valeurs et à notre mission d'accompagnement vers l'émancipation et l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Nous sommes satisfaits des travaux réalisés cette année, et nous sommes résolus à poursuivre notre engagement en faveur de l'inclusion et de la solidarité. Nous espérons que ce rapport d'activité vous permettra de mesurer l'importance de notre action, et de partager notre vision d'une société plus juste et plus inclusive.

Pour toute l'équipe et au nom de l'ensemble des personnes accompagnées par notre service, je vous souhaite une bonne lecture.

Le Directeur du Dispositif « Adultes »,

Eric LAMOUREUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

1. PRÉSENTATION DES PEP 10

1.1.1 Statut et projet associatif

Les associations PEP (Pupilles de l'Enseignement public) fédérées en réseau confirment leur identité qui s'exprime par un ancrage territorial et une diversité d'actions menées au service des personnes frappées par les inégalités. Dans un contexte non seulement national mais mondial préoccupant, marqué par la montée en puissance des idéologies prônant le repli sur soi ainsi qu'un égoïsme excluant et discriminatoire, les PEP y énoncent leurs ambitions et leur combat au service d'une société plus solidaire et plus inclusive.



En plaçant résolument au cœur de toutes leurs actions une éthique de bienveillance à l'égard de tous, et plus particulièrement des plus démunis, les PEP confirment à travers nos projets leur statut collectif de mouvement de transformation sociale.

Certaines personnes accompagnées par le service sont dans une stabilisation de leurs capacités d'autonomisation ou dans une régression. La stagnation dans les capacités d'autonomisation est souvent en lien avec la déficience intellectuelle ou les mises en danger provoquées par la maladie psychique. La régression se retrouve, quant à elle, généralement chez les personnes vieillissantes ou souffrantes de maladies somatiques handicapantes.

L'accompagnement vise alors à accéder à leur désir de maintien à domicile en répondant à leurs différents besoins dans un « faire avec ». Il est alors un moyen d'éviter une institutionnalisation de la personne.

LAÏCITÉ

SOLIDARITÉ

ÉGALITÉ

CITOYENNETÉ

1.1.2 Valeurs associatives

Nous avons constamment affirmé nos valeurs PEP : **Laïcité, Solidarité, Égalité, Citoyenneté**. Et ceci, tout en veillant en permanence à la pertinence et à la qualité des actions que nous avons mises en place. Les pouvoirs publics ont reconnu la valeur de notre engagement et de nos compétences pour le mettre en œuvre. En attestent les conventions que nous avons signées avec de nombreux partenaires, parmi lesquels les Ministères de l'Education Nationale, de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, ou encore la C.N.A.F.

1.1.3 Gouvernance de l'association des PEP10

Aujourd'hui les PEP10 accompagnent environ 300 enfants et 102 adultes en difficulté.

Les PEP sont une œuvre à caractère social et éducatif : inscrits au sein de l'école publique laïque, de la maternelle à la terminale, impliquée dans le domaine médico-social, complémentaire de l'Etat et des collectivités territoriales, mais indépendantes et non concurrentes. Les PEP souhaitent contribuer, par leur présence sur le département de l'Aube, à la construction d'une société plus juste et plus solidaire.



2. Le Dispositif « Adultes »

Le Dispositif « Adultes » regroupe trois établissements et services complémentaires que sont le **SAVS** (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), le **SAMSAH** (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) et l'**ESAT** (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et d'un **GEM** (Groupe d'entraide mutuelle) ouvert en septembre 2022.

Organigramme du Dispositif Adultes



1.2.1 La notion de Dispositif :

Cette notion doit permettre de fluidifier le parcours des usagers en proposant des solutions d'accompagnement modulaires donc plus souples. L'utilisateur est accompagné en fonction de ses besoins.



Le dispositif permet de mobiliser autour d'une personne, l'ensemble des structures et acteurs de son accompagnement pour une réponse globale mieux adaptée à ses besoins et attentes. Un fonctionnement en Dispositif est facteur de coopération, de simplification du parcours des personnes en situation de handicap, dont les besoins particulièrement évolutifs, demandent une réponse réactive, coordonnée et souple.

L'articulation du SAVS et du SAMSAH permet notamment d'apporter des réponses de proximité et garantit une continuité dans les interventions en ajustant les prestations d'accompagnement en lien avec les besoins variables des personnes accompagnées : l'accompagnement devient global et offre ainsi une articulation sanitaire et sociale indispensable au bien-être des bénéficiaires

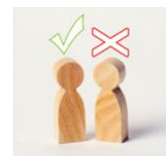
1.2.2 La notion de parcours

Le projet fédéral des PEP insiste sur la nécessité de développer la participation des personnes et affirme que nous sommes passés d'une logique de structure à une logique de parcours traduisant un projet de vie, et aussi du concept de prise en charge à celui d'accompagnement.

1.2.3 La notion d'accompagnement

L'accompagnement doit permettre à la personne en difficulté d'acquérir l'autonomie et de devenir acteur de sa vie, de décider par elle-même dans l'indépendance par rapport à autrui et d'accéder à la citoyenneté.

C'est la relation de deux volontés égales qui s'engagent librement sur la base du consentement éclairé.



Accompagner, c'est apprécier les possibilités réelles, les limites à respecter pour ne pas provoquer le renoncement ou l'échec. S'il survient pourtant, il appartient à l'accompagnateur de l'utiliser pour en comprendre les raisons et proposer des remédiations.

Cette démarche permet l'établissement d'un contrat qui trouve son fondement dans une pratique au quotidien.

1.2.4 La participation des personnes, de ses représentants légaux, la place de la famille

Les relations familles/ aidants / professionnels favorisent le développement de la personne accueillie. Les représentants légaux sont associés à l'élaboration du projet personnalisé, à sa mise en œuvre, son évaluation ainsi qu'aux réajustements qui doivent y être apportés.

Toujours avec l'accord de l'usager, un accompagnement de la famille et des aidants familiaux est proposé. Il s'agit de faciliter les relations entre la personne et son entourage avec qui il fait système.

La finalité n'est pas de travailler avec la famille, seulement au nom d'un principe général mais, aussi avec une famille qui rencontre un type particulier de problème, dans le cadre d'une mission définie, et en définitive avec les personnes de cette famille, en fonction de leur situation et de leur histoire.

1.2.5 La promotion de la bientraitance

Le Dispositif « Adultes » inscrit pleinement son action dans une démarche de bientraitance telle que définie par la Haute Autorité de Santé.

La bientraitance est une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'usager, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste possible à ses besoins. La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager gardant en permanence à l'esprit le risque de maltraitance. Des fondamentaux décrits dans les recommandations de bonnes pratiques professionnelles inspirent le cadre de nos actions :

- Une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.
- Une manière d'être des professionnels.
- Une valorisation de l'expression des bénéficiaires
- Un aller-retour permanent entre réflexions et actions.
- Une démarche continue d'adaptation à chaque situation.



1.2.6 La réforme de la démarche d'évaluation :

L'application de la loi 2002-2 prévoyait une évaluation du service rendu en interne tous les 5 ans et une évaluation externe tous les 7 ans. Mais à la suite d'un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) de juin 2017, relatif au dispositif d'évaluation interne et externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), qui formulait un certain nombre de préconisations pour améliorer le dispositif, la loi relative à l'organisation et la transformation du système de santé (OTSS) du 24 juillet 2019 a impulsé une nouvelle dynamique, visant à renouveler, rationaliser et uniformiser l'évaluation des actions des ESSMS dans le cadre de leur démarche qualité.

La loi fait notamment évoluer les missions de la Haute autorité de santé (HAS) en les élargissant au secteur social et médico-social et en lui confiant l'élaboration :

- D'un nouveau référentiel d'évaluation national pour établir une nouvelle procédure d'évaluation nationale, commune à tous les ESSMS ;
- D'un nouveau cahier des charges fixant les exigences requises pour l'habilitation des organismes pouvant réaliser les évaluations.

L'entrée en vigueur du nouveau dispositif marque donc la fin de la distinction entre évaluation externe et évaluation interne. Désormais, les évaluations sont réalisées selon un cycle qui inclut :

- Des auto-évaluations non obligatoires mais fortement recommandées dans un objectif d'amélioration continue de la qualité ;
- Une évaluation menée tous les cinq ans par un organisme accrédité.



Enfin, contrairement au dispositif précédent qui ne prévoyait la prise en compte, pour le renouvellement de l'autorisation, que du dernier rapport d'évaluation ; les résultats de l'ensemble des évaluations transmises sur les quinze années de l'autorisation et au plus tard deux ans avant la fin de l'autorisation, sont pris en considération.

Il est à noter que toute autre démarche interne relative à la qualité et complémentaire au dispositif des évaluations peut également être envisagée.

2. PRÉSENTATION DU SAVS DES PEP 10

Le **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale** (SAVS) est un dispositif mis en place par l'association Les PEP10 (Pupilles de l'Enseignement Public de l'Aube) qui vise à accompagner des personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne, en favorisant leur autonomie et leur intégration sociale.

Le SAVS des PEP10 propose ainsi un accompagnement personnalisé, adapté aux besoins et aux aspirations de chaque personne, en vue de favoriser son épanouissement personnel et sa participation à la vie sociale.

Les missions du SAVS des PEP10 peuvent inclure l'aide à la gestion des démarches administratives, la recherche d'un logement adapté, l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne (hygiène, alimentation, déplacements...), la mise en place d'activités de loisirs et de culture, ainsi que la création de liens avec l'environnement social et associatif de la personne.



Le SAVS s'adresse aux personnes en situation de handicap âgées de 20 et sans limite d'âge, résidant dans le département de l'Aube, sur orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ou sur demande personnelle. Il peut intervenir à domicile ou en dehors, selon les besoins et les souhaits de la personne accompagnée.

Le SAVS travaille également dans une logique de dispositif avec le SAMSAH des PEP 10, même s'ils ont chacun des spécificités particulières ; ils inscrivent leurs actions dans une logique de « service rendu » à des personnes en situation de handicap qu'il soit permanent ou temporaire. Cette complémentarité de l'offre, permet notamment de décliner des prestations ajustées à des moments précis. L'articulation de ces deux services repose sur une mise en œuvre d'actions coordonnées auprès de la personne accueillie afin de rendre son parcours plus fluide. L'objectif est de garantir une prise en charge globale cohérente dans le respect des champs de compétence de chacun.

L'accompagnement repose sur la considération, la reconnaissance, le respect, il est une forme d'hospitalité. Il s'agit de faire des choses ensemble, de partager sur la base d'une égalité et d'une confiance réciproque. L'accompagnement, en gérant les risques, favorise l'autonomisation et l'expression de choix dans le cadre d'un projet de vie.



Notre SAVS dispose de **43 places d'accompagnement social**. Il a néanmoins la particularité de pouvoir proposer dans son parcours d'apprentissage à l'autonomie, la possibilité de pouvoir bénéficier de prestations d'hébergement en accédant à un logement autonome en bail associatif.



43 Places d'accompagnement social
(avec prestation d'hébergement possible)



Les SAVS sont définis dans l'article D312-162 du CASF :

« Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. »



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

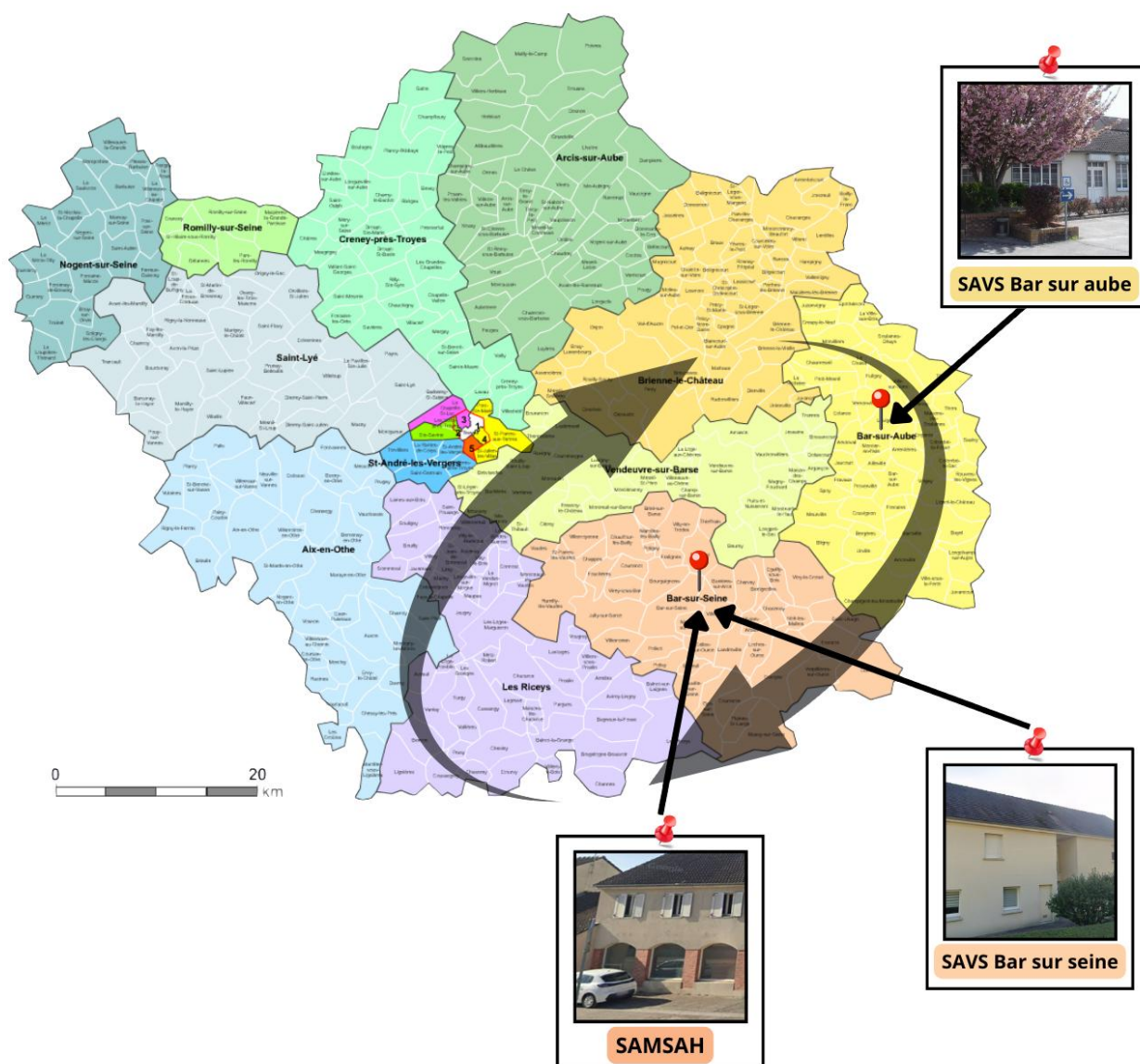
Leur mission implique (article D312-163) :

- **Une assistance et un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence** (tant dans le domaine de la vie domestique que dans

celui de la vie sociale). Le SAVS se fait force de conseils et d'aides pratiques pour tout ce qui concerne la vie courante, qu'il s'agisse de l'alimentation, des démarches administratives, du logement, du travail, des loisirs, de la gestion budgétaire, de la santé, etc.

- **Un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage de l'autonomie.** L'orientation générale de l'intervention vise à « *apprendre ou réapprendre à faire et ne pas faire à la place* ».

Implantation de nos antennes sur le territoire de la cote des bars :



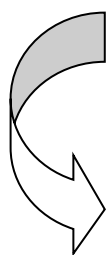
3. TYPOLOGIE DU PUBLIC ACCUEILLI

En 2024, **50 situations traitées** (entrées/sorties) par les deux antennes du SAVS de Bar sur Seine et de Bar sur Aube qui couvrent le sud-est du département (territoire de la côte des Bar).

- **21 personnes accompagnées dans le cadre de l'hébergement sur l'année**
- **29 personnes accompagnées dans le cadre de l'accompagnement social sur l'année**



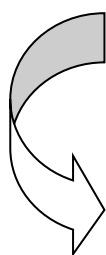
+ 8 Admissions :



8 en ACCOMPAGNEMENT SOCIAL :

- 2 entrées pour des adultes initialement accompagnés par le SAMSAH et qui une fois le plan de soins coordonné et stabilisé, ont souhaité basculer sur un accompagnement en SAVS.
- 2 entrées pour des adultes initialement accompagnés par le SAVS dans le cadre de l'hébergement et qui du fait de la progression de leur projet personnalisé en lien avec leur gain d'autonomie dans la gestion de leur hébergement sont passés en accompagnement social
- 2 entrées pour deux personnes qui étaient demandeuses d'un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne en lien avec leur projet d'accès à l'autonomie sur l'agglomération troyenne et sur Vendevre sur Barse.
- 2 entrées pour deux personnes qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement autour d'une aide à la compréhension dans ses démarches administratives et budgétaires.

- 7 Sorties :



Dont 2 en ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- 1 fin d'accompagnement social suite à des démissions pour des personnes n'étant plus demandeuses de l'aide du SAVS.
- 1 fin d'accompagnement suite à l'incarcération de la personne dans un pays étranger suite à une affaire judiciaire (suisse)

Dont 5 en Hébergement

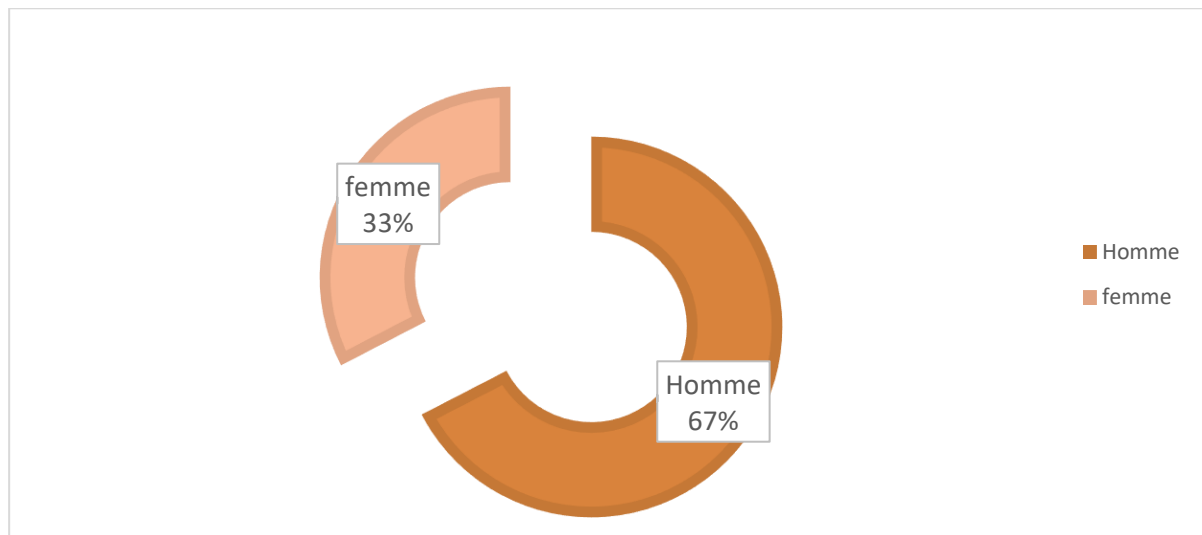
- 2 fins d'accompagnement en hébergement pour deux adultes ne souhaitant plus bénéficier de prestation d'hébergement du service tout en basculant sur un suivi en accompagnement social du service, Les sorties ont pu être prononcées une fois le bail glissant effectué pour le

premier et pour le second une fois le déménagement réalisé hors du « logement pep ».

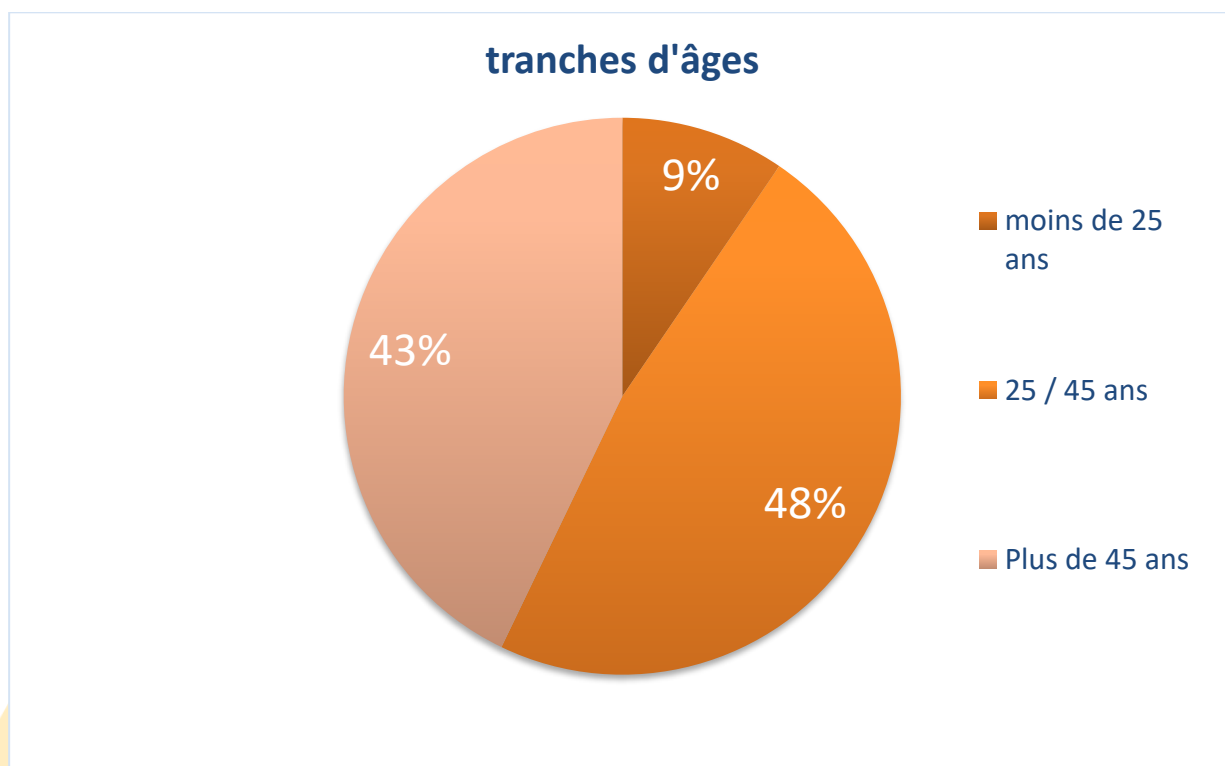
- 3 fins d'accompagnement pour des personnes ayant été longtemps accompagnées par le service et qui ne voyaient plus l'intérêt de poursuivre l'accompagnement.

Répartition des résidents au 31.12.2024 : 42/43

Répartition, hommes, femmes sur l'ensemble de l'année 2024 :



La tendance reste assez stable, une majorité d'homme 2/3 des effectifs pour 1/3 de femme accompagnées.



Nous pouvons remarquer une très nette augmentation de la tranche des plus de 45 ans, en effet, l'avancée en âge de notre public se confirme et s'accroît encore cette année : la part des plus de 45 ans représente 48 % des personnes accueillies (38 % en 2023), et 6 personnes ont plus de 60 ans.

Cela nous amène à adapter nos accompagnements aux rythmes et aux besoins de ces personnes avec un étayage important avec les services d'aide et d'assistance à domicile et les professionnels de santé.

La tendance s'est donc inversée, car dorénavant les plus de 45 ans sont plus nombreux que les moins de 25 ans. La moyenne d'âge dépasse les 40 ans. Pour ces personnes de plus de 60 ans ayant terminé leur carrière professionnelle, l'objectif de l'accompagnement est de coordonner les intervenants et aides extérieures pour permettre le maintien de vie à domicile le plus longtemps possible.



En somme, l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes en SAVS doit être adapté à leurs besoins spécifiques et personnalisé. Il doit prendre en compte les évolutions de leur situation et impliquer les proches et les aidants. Des aides techniques et un suivi médical régulier peuvent également être mis en place pour favoriser leur autonomie et leur bien-être. De nouvelles modalités d'accompagnement devront être envisagées à l'avenir permettant de proposer des accompagnements prenant en compte les éventuelles limitations physiques et cognitives liées à l'âge.

Répartition des résidents par type de mesure de protection judiciaire au 31.12.2024

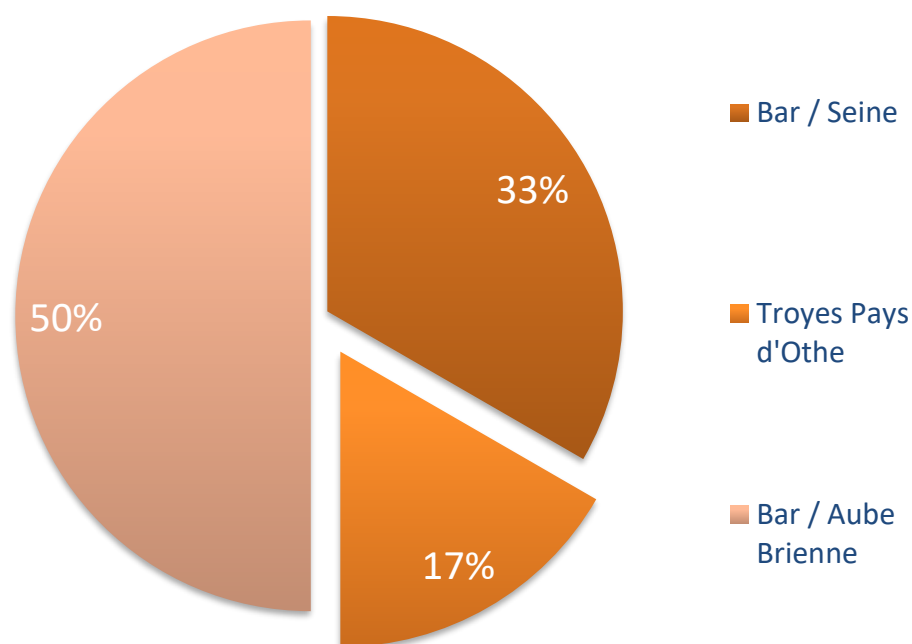
Adultes non protégés	19
Tutelle	7
Curatelle renforcée	14
Curatelle Simple	2



Cette année, le nombre de personnes bénéficiant d'une mesure de protection est en légère hausse. Les mesures prononcées sont de plus en plus révisées sur des cycles courts de 3 à 5 ans ce qui permet parfois d'aboutir à des allègements ou à des aggravations de la part du magistrat. Même si le travail d'accès à l'autonomie juridique et financière est de plus en plus reconnu, les juges sont aussi très attentifs à la perte d'autonomie souvent liée au vieillissement des personnes accompagnées. Le partenariat avec les mandataires judiciaires à la protection des majeurs est toujours primordial pour faire valoir les orientations du projet personnalisé. Le SAVS travaille

en étroite collaboration avec les mandataires afin d'établir les relais dans la communication et les demandes des majeurs protégés.

Situation géographique des personnes accompagnées



Depuis plusieurs années, une tendance se confirme avec notre territoire d'intervention qui ne cesse de s'élargir et de s'étendre sur le sud du département. En effet en plus des personnes que nous avons l'habitude d'accompagner dans nos communes d'implantation, nous avons admis des personnes du secteur de Brienne le Château et d'autres du pays d'Othe. Le secteur de Bar sur Aube semble néanmoins toujours plus attractif de par sa densité de population, la commune forte de ses nombreux services publics et réseaux de transports offre un cadre de vie plus complet que le Barséquanais.



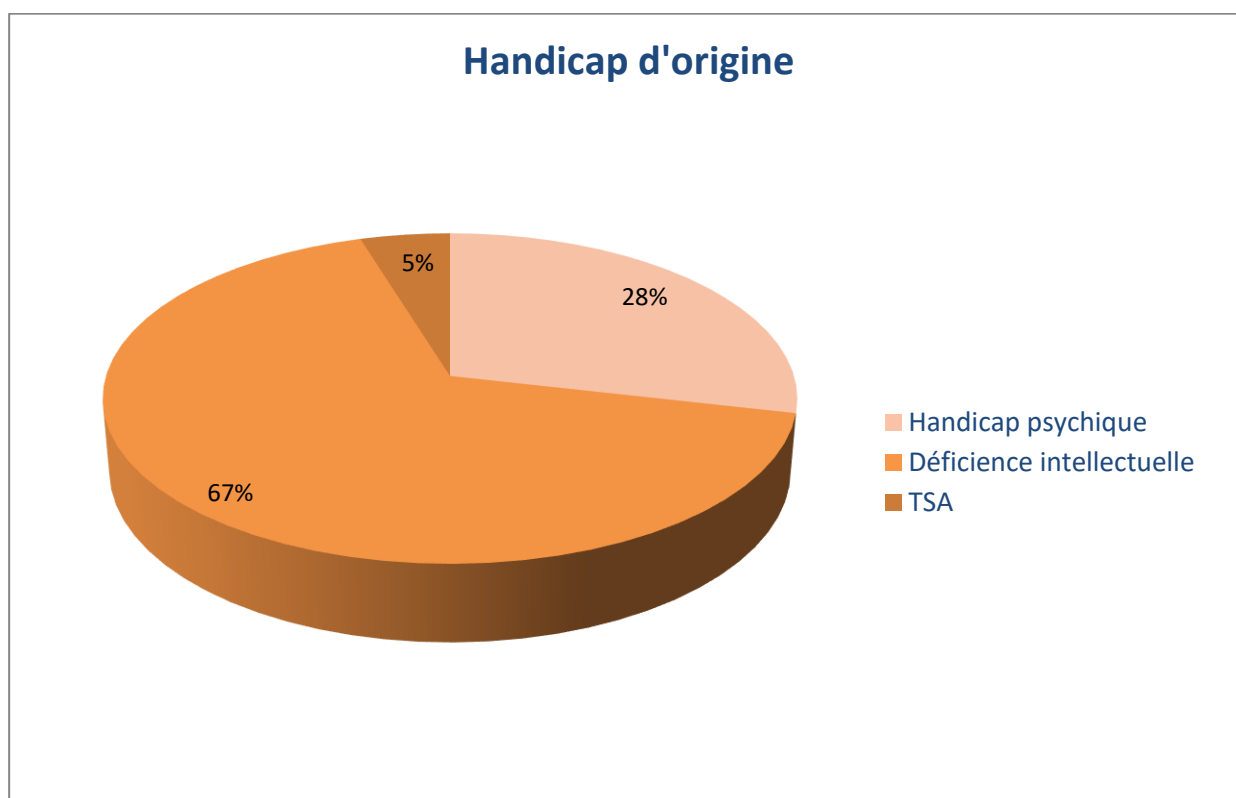
L'élargissement du territoire rural d'intervention du SAVS peut présenter plusieurs risques et des difficultés de fonctionnement pour le service. En voici quelques exemples :

- Isolement des personnes accompagnées : en milieu rural, les personnes accompagnées sont plus isolées socialement et géographiquement, ce qui peut compliquer l'accompagnement et l'accès aux services de proximité.
- Des difficultés à recruter des professionnels qualifiés : les zones rurales sont confrontées à une pénurie de professionnels qualifiés, ce qui peut rendre difficile le recrutement de personnels compétents pour le SAVS.
- Des difficultés à se déplacer : les distances entre les domiciles des personnes accompagnées sont importantes en milieu rural, ce qui peut rendre difficile l'organisation des déplacements et augmenter les temps de trajet.
- Un manque d'infrastructures adaptées : les infrastructures de santé, les transports en commun et les services de proximité sont moins développés en milieu rural, ce qui peut rendre l'accès aux soins et aux services, plus difficile pour les personnes accompagnées.

- Les partenariats avec les acteurs locaux sont plus complexes à mettre en place en milieu rural en raison de la dispersion des acteurs et des difficultés de communication.

Nous nous efforçons donc de trouver la meilleure organisation pour limiter ces risques et permettre à chacun d'accéder aux ressources du territoire.

Les types de handicap :



Cette année, l'accompagnement concerne pour d'1/3, des personnes en situation de handicap psychique, la tendance est stable. Désormais, le SAMSAH adossé au SAVS ouvre de nouvelles potentialités d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap psychique. L'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique en SAVS présente des particularités liées à la spécificité de leurs besoins et de leurs troubles. Voici quelques exemples :



- Une approche individualisée : Les personnes en situation de handicap psychique ont des besoins différents, en fonction de leur état de santé mentale, de leurs capacités, de leur histoire de vie et de leur environnement. Il est donc important de proposer un accompagnement individualisé, qui prenne en compte ces spécificités.
- Un travail en réseau : Les personnes en situation de handicap psychique peuvent avoir besoin d'un accompagnement pluridisciplinaire (psychiatre, psychologue, travailleur social, éducateur spécialisé, etc.). Il est donc important de travailler en réseau pour proposer une prise en charge globale, adaptée aux besoins de chaque personne.

- Une prise en compte de l'environnement social : Les personnes en situation de handicap psychique peuvent avoir des difficultés à s'insérer dans la société et à maintenir des relations sociales. Il est donc important de prendre en compte leur environnement social, familial et professionnel, pour les accompagner dans leur vie quotidienne et leur permettre de vivre de manière autonome.
- Une écoute et une attention particulière : Les personnes en situation de handicap psychique peuvent éprouver des difficultés à communiquer et à exprimer leurs besoins et leurs émotions. Il est donc important d'être à l'écoute, de les accompagner dans l'expression de leurs ressentis, et de leur apporter une attention particulière pour les aider à surmonter leurs difficultés.
- Une approche de réhabilitation psychosociale : L'objectif de l'accompagnement en SAVS pour les personnes en situation de handicap psychique est souvent de les aider à développer leurs compétences sociales et professionnelles, afin de favoriser leur autonomie et leur insertion dans la société. Cette approche de réhabilitation psychosociale peut prendre différentes formes, telles que des ateliers d'expression, de communication, de gestion de stress ou encore des activités de loisirs.

4. L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2024

Accompagnement avec prestation d'hébergement :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectif prévu	25	25	25	25	25	25
Effectif installé	25	25	25	22	21	16
Journées théoriques	8400	8400	8400	8400	8377	9125
Journées réalisées	8872	8243	7810	7997	8028	7214
Ecart	+472	-157	-590	-403	- 349	- 1911

- Le service a géré en 2024, **17 locations**



	Locations Bar sur Seine	Locations Bar sur Aube	Nb total de locations 2023
Appartements	7 (dont 3 appartements de proximité + 1 logement de mise en situation)	8	15
Permanences SAVS	1	1	2
			Total 17

En accompagnement :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectif prévu	18	18	18	18	18	18
Effectif installé	17	19	19	18	21	27
Journées théoriques	5500	5500	5500	5500	6280	6570
Journées prévisionnelles						7588
Journées réalisées	5461	5650	7542	6380	7146	7864
Ecart	-39	+150	+2042	+880	+ 866	+ 1294

Globalement, l'activité réalisée en 2024 par le service est au-dessous des prévisions : 15078 journées réalisées pour un objectif fixé à 15695 !

soit - 617 journées

Cette année 2024 la tendance observée l'an passé avec une activité en hébergement qui baisse encore au profit d'un volume d'activité plus important en accompagnement social. En effet, cette année encore, les 8 admissions, concernent toutes des demandes en accompagnement social sans hébergement, puisqu'il s'agit de personnes ayant déjà une certaine autonomie dans la gestion de leur habitat. Cette tendance s'ancre maintenant d'année en année on constate que les personnes qui s'adressent au SAVS ont déjà un parcours de vie avec des expériences et des capacités acquises dans la gestion de leur habitat, leurs demandes d'aide concernent d'autres domaines que le logement et les apprentissages dans la gestion d'un hébergement.

Néanmoins, le maintien à domicile reste un axe de travail majeur pour les plus âgés avec la coordination des services d'aide à domicile. Les usagers peuvent passer ponctuellement d'un accompagnement à un autre : avec une prestation d'hébergement ou inversement s'affranchir des hébergements PEP proposés pour assurer seuls la gestion de leur habitat. Cette dynamique de parcours permet de ne pas laisser les personnes accompagnées se « chroniciser », cela les incite à mobiliser leurs capacités d'autonomie et à viser l'indépendance par un affranchissement progressif des aides proposées.

« L'Appartement de mise en situation » : une opportunité pour la programmation des stages !

En effet, face au manque d'outil pour permettre un travail d'observation et d'expérimentation de l'autonomie et un partenariat avec les établissements type IME, nous avons dédié un des appartements de proximité à cette expérimentation. Il s'agit d'un nouvel outil destiné à l'accueil de stagiaires afin de leur permettre de s'essayer à **une expérience de vie « seul »** au travers de la découverte et de la gestion de la solitude, de la confection de repas, des achats, de la gestion de l'habitat (entretien, lessive, etc.) ou encore des relations avec le voisinage et l'équipe éducative.

L'appartement de mise en situation a été inauguré en septembre 2019, après deux premières années impactées par la crise sanitaire, ces deux dernières années 2023 et 2024 nous ont permis d'utiliser le potentiel de cet outil afin de programmer des stages. Des jeunes adultes ont souhaité s'essayer à des mises en situation en autonomie.

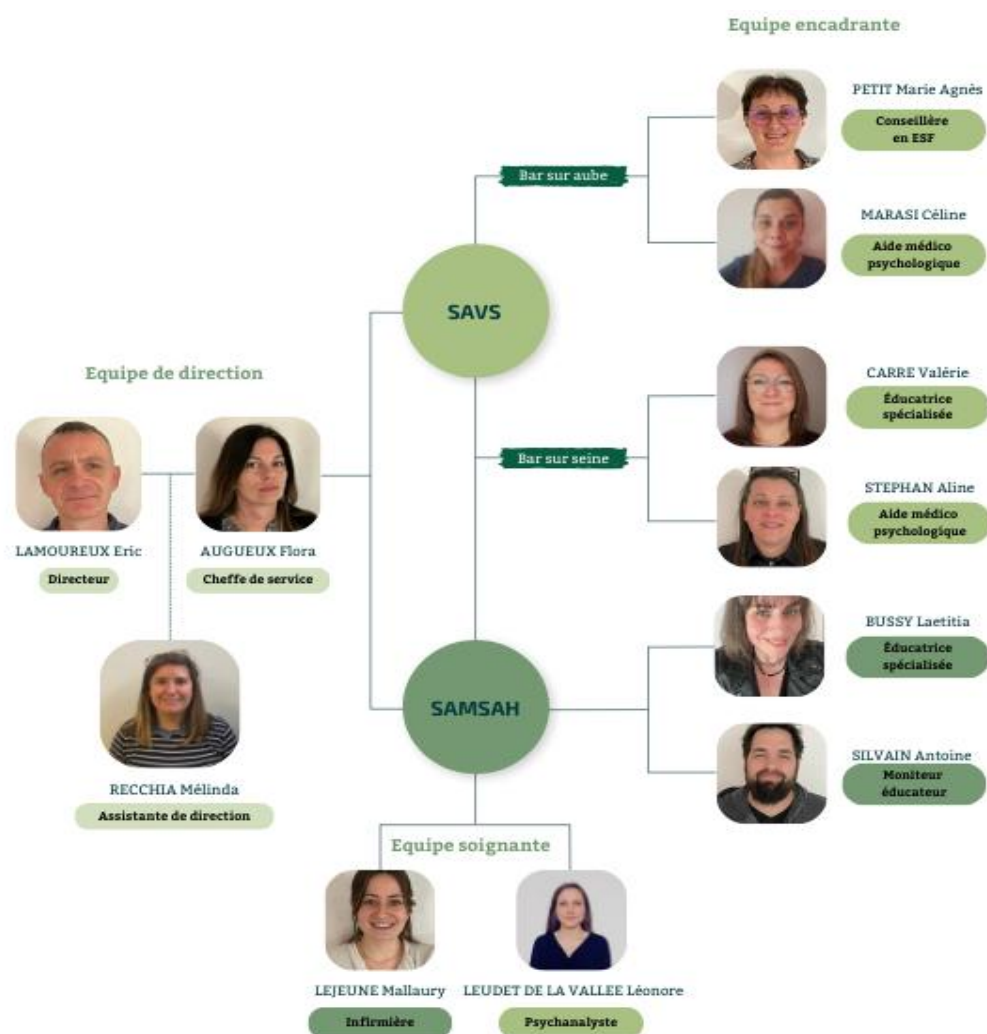
Des stages ont pu être programmés prévus sur toute la durée de l'année 2024

Cet outil d'observation et d'expérimentation nécessite une présence éducative plus élevée et plus importante que lors d'accompagnement habituel.

L'équipe est partie prenante de cet outil et le valorise au travers d'un accompagnement de qualité.

Sur 2024, **7 jeunes** sont venus en stage d'expérimentation en autonomie dans cet appartement pour un total de **51 journées**. (26 journées en 2022, 41 en 2023)

5. L'ACTIVITE DES PROFESSIONNELS EN 2024



1. La GRH :

L'équipe SAVS SAMSAH se compose de 11 personnels : 5.5 ETP du côté du SAVS et 3,5 pour le SAMSAH et 2 ETP pour la direction du dispositif « Adultes ».

L'articulation du SAVS au SAMSAH est bien réelle notamment par la mutualisation des ressources matérielles et humaines de chaque service.

Cette année 2024 l'équipe est stable et le recrutement d'une Psychanalyste au SAMSAH en octobre finalise le recrutement du dernier poste vacant.

Cette année 2024 nous avons mobilisé l'ensemble des professionnels pour la réécriture du projet de service du SAVS SAMSAH. Ce travail important a mobilisé l'équipe sur près de 5 demi-journées avant que des sous-groupes soient établis afin que chacun puisse travailler sur une partie du sommaire du futur projet de service. La participation de l'ensemble des professionnels l'équipe du SAVS SAMSAH à la rédaction du projet de service à été l'occasion de faire émerger leurs connaissances du terrain, de renforcer l'adhésion et la motivation de tous par une culture d'équipe collaborative. Chaque professionnel a pu participer à ce travail en partant de la prise en compte des besoins des personnes accompagnées pour ajuster l'offre et tendre vers un accompagnement toujours plus personnalisé. Chacun a librement adhéré à cette démarche collaborative qui a débouché vers un document finalisé favorisant un cadre d'exercice où chacun se sente en confiance.

Le climat social est bon, l'équipe est soudée et répond volontairement aux besoins d'ajustement dans l'organisation du service pour s'adapter aux demandes des personnes accompagnées.



2. Les Formations suivies par les personnels :

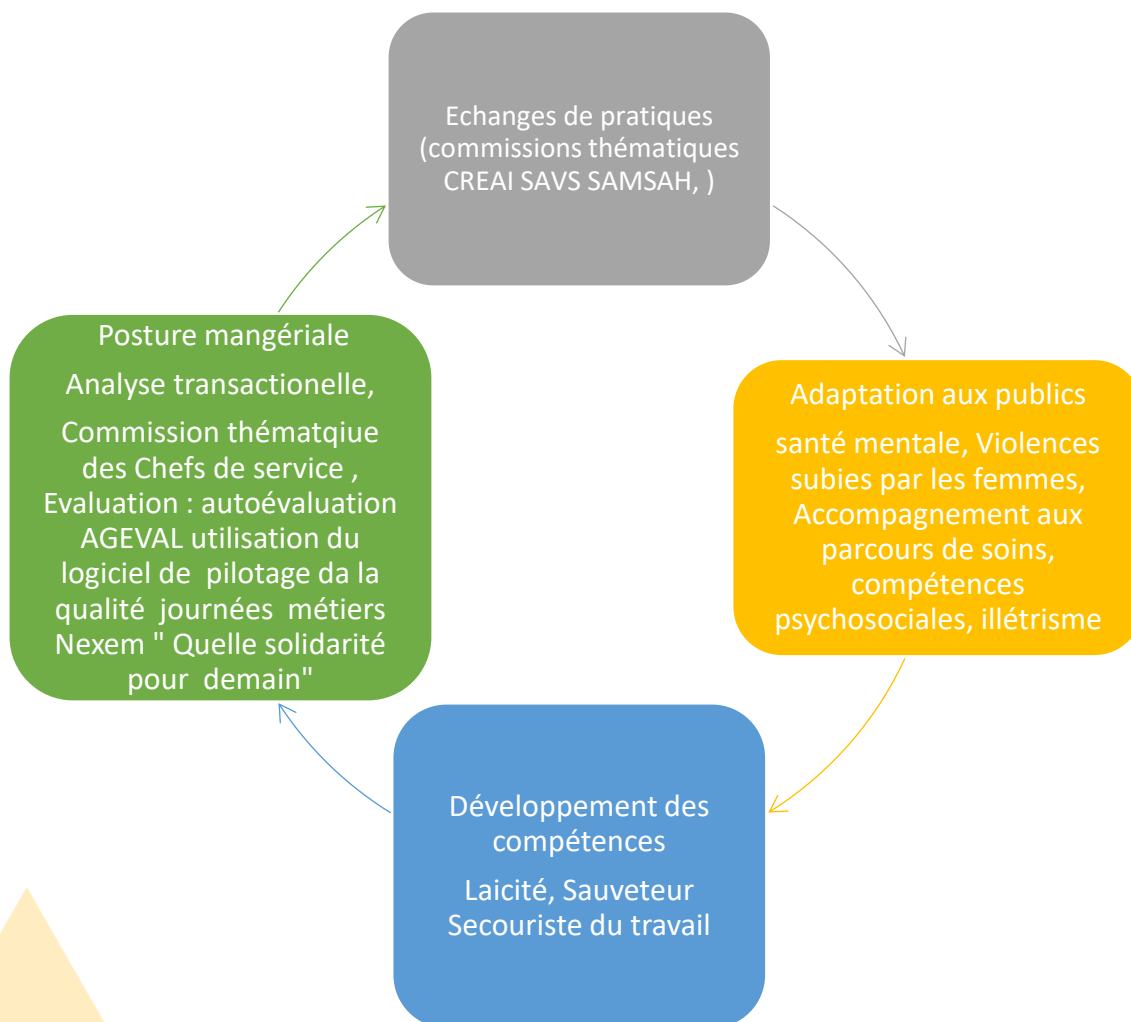
36 journées de formation soit 252 heures en 2024 !

(476 heures en 2023, 224 heures en 2022)

Ces formations concernent l'ensemble des professionnels du Service, elles émanent, soit du Plan de développement des compétences (sur la base du recueil des demandes individuelles), soit sur la base de choix institutionnels de s'inscrire dans différents espaces de formation et d'échanges des pratiques.

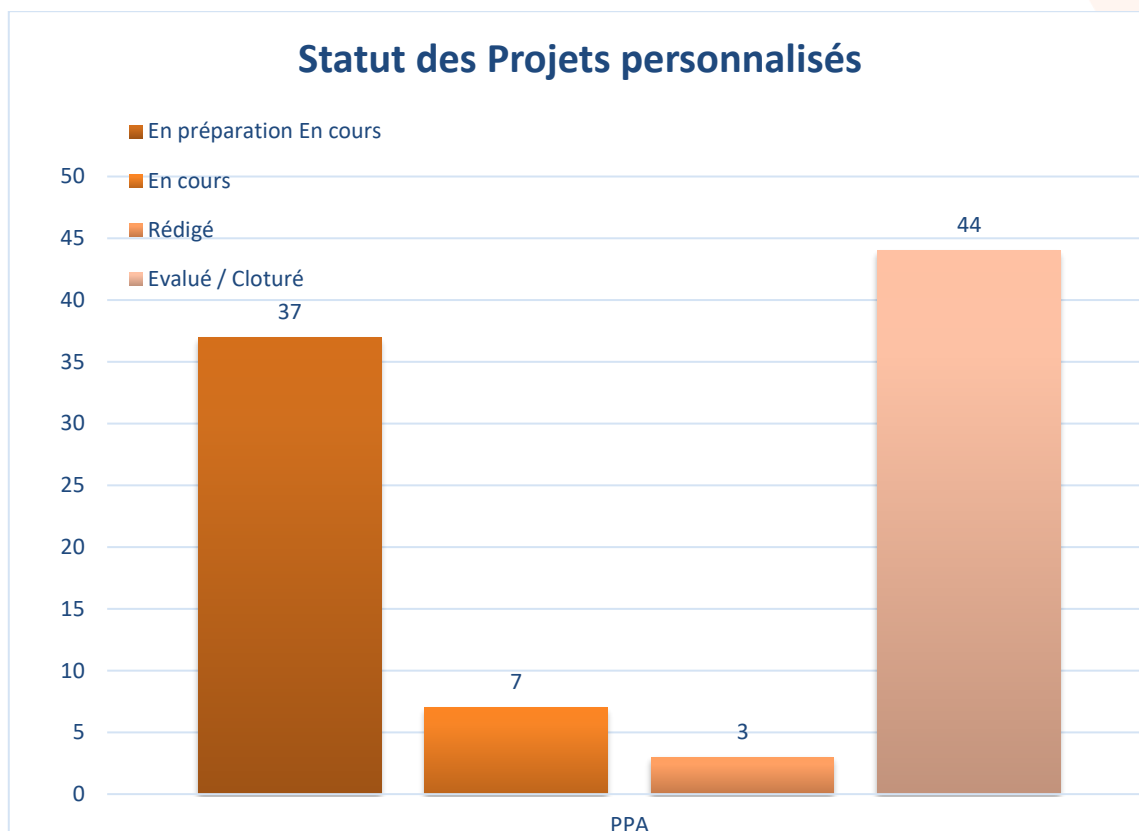
La formation et l'échange des pratiques sont des éléments cruciaux pour les professionnels travaillant dans notre SAVS en milieu rural. Voici quelques raisons pour lesquelles ces éléments sont importants :

- ✓ **Amélioration des compétences** : Les formations permettent aux professionnels de développer et d'améliorer leurs compétences, leurs connaissances et leur savoir-faire dans leur domaine d'expertise. Ces compétences renforcées permettent aux professionnels de mieux répondre aux besoins des personnes aidées.
- ✓ **Mise à jour des connaissances** : Les formations permettent aux professionnels de se tenir au courant des dernières avancées dans leur domaine, de découvrir de nouvelles approches et de nouvelles techniques pour aider les personnes accompagnées.
- ✓ **Renforcement de la collaboration** : Les échanges de pratiques permettent aux professionnels de partager leurs expériences, d'apprendre les uns des autres et de renforcer leur collaboration. Cela peut conduire à des améliorations dans nos prestations de services.
- ✓ **Amélioration de la qualité des services** : Les professionnels ayant suivi une formation appropriée sont en mesure de fournir des services de qualité supérieure, adaptés aux besoins variables des personnes accompagnées. Cela peut se traduire par une meilleure satisfaction des usagers et une amélioration de la renommée de notre organisation.
- ✓ **Réduction des erreurs** : Les formations aident les professionnels à mieux comprendre les risques associés à leur travail, à apprendre à les gérer et à réduire les erreurs pouvant survenir dans la gestion des situations complexes.



3. L'activité des professionnels dans le cadre des accompagnements

➤ La conduite des projets personnalisés dématérialisés



Depuis la mise en place du logiciel IMAGO, l'équipe s'est formée à de nouvelles pratiques dans la formalisation et la conduite des projets personnalisés notamment grâce à une formation délivrée en 2023 en intra par le CREAL pour tous les professionnels de l'équipe. Le logiciel nous permet de mettre les projets sous différents statuts (en préparation, en cours, rédigé en attente de signature ou évalué et clôturé lorsqu'il s'agit de clôturer l'ancien projet pour réécrire le suivant).

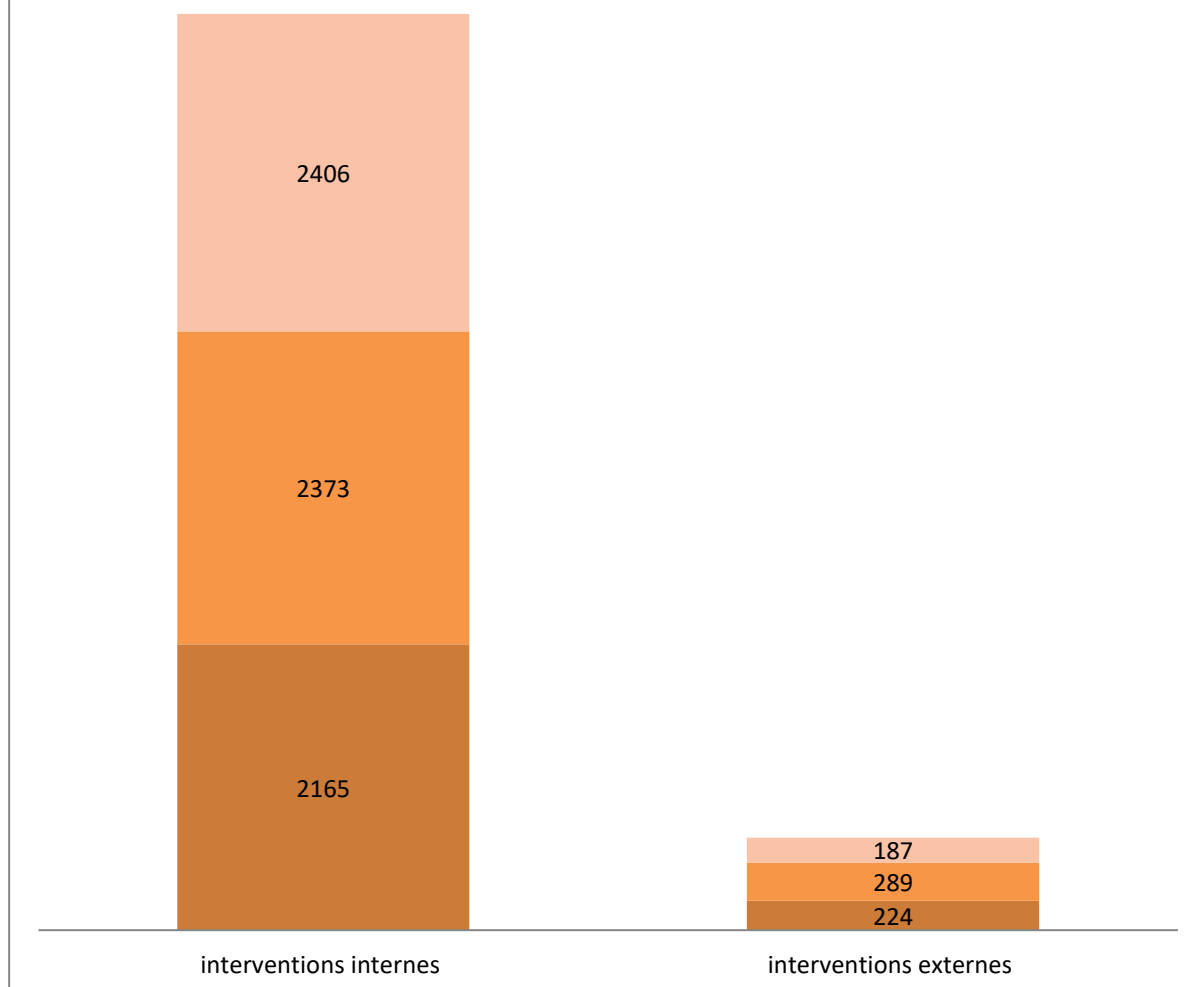
Ces statuts sont activés par chaque référent sous le contrôle des cadres, et permettent de clarifier la définition des objectifs à atteindre et l'adhésion de la personne accompagnée pour ensuite déployer les actions nécessaires.

Enfin l'outil nous pousse à mesurer nos actions par l'évaluation des objectifs énoncés et des moyens choisis pour y parvenir. Globalement cet outil modernise nos pratiques et permet une traçabilité de nos actions pour rendre les parcours fluides et lisibles.

➤ Les interventions des professionnels programmées au service des projets personnalisés

Interventions des professionnels

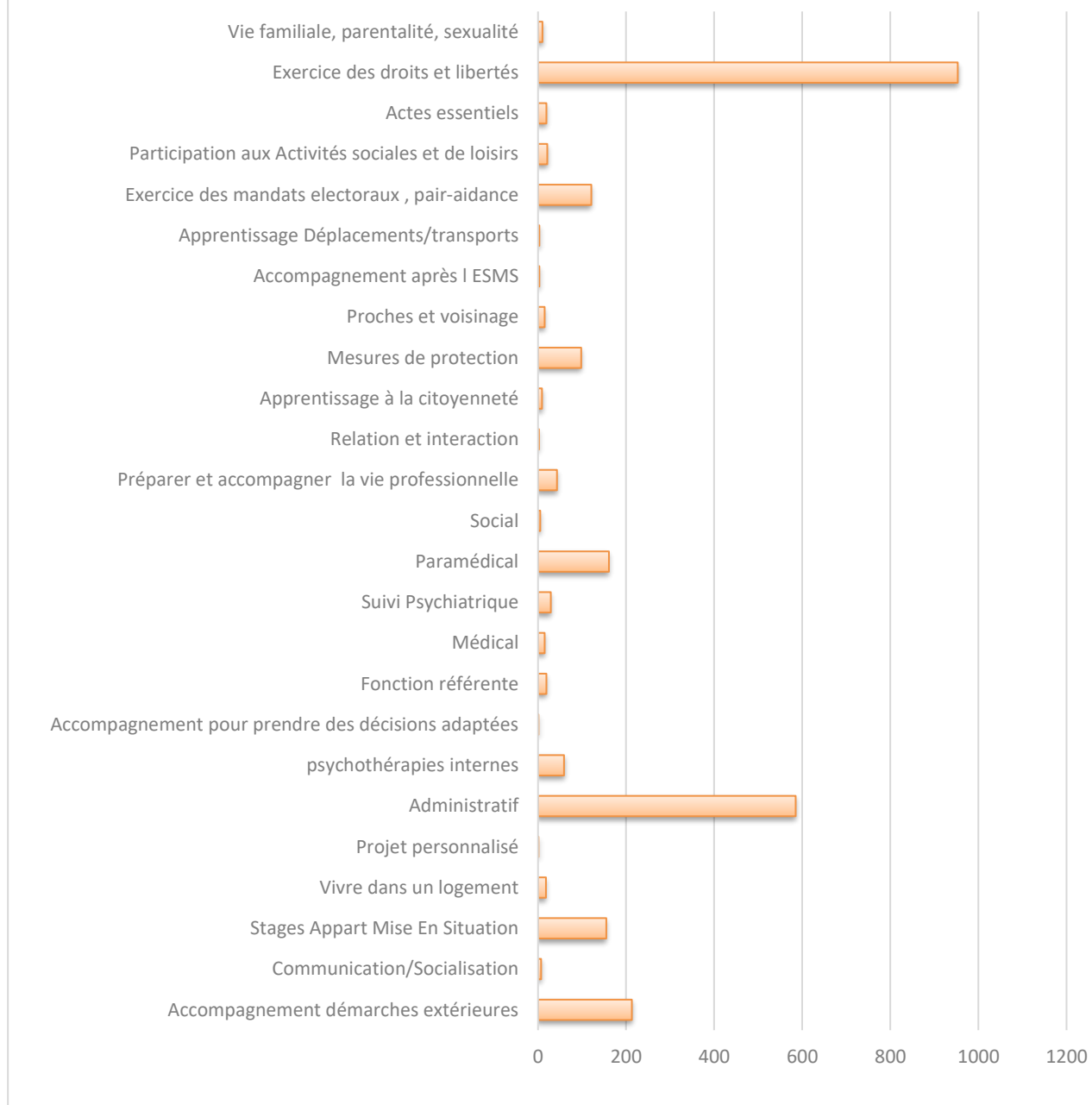
■ 2022 ■ 2023 ■ 2024



Cette année 2024 le volume général des interventions est en très légère baisse (2593 interventions en 2024 contre 2662 interventions en 2023) cela représente un ratio de plus de 5 interventions par mois et par personne accompagnée. Malgré l'absence de psychologue dans le service jusqu'en octobre, le volume des interventions de l'équipe reste plutôt élevé pour les interventions directes. Notons que les interventions indirectes se réalisent souvent grâce au partenariat avec un partenaire externe.

La tendance se confirme sur **l'augmentation des prestations internes**, malgré la volonté d'ouverture de coordination avec les services de droits communs, de plus en plus d'accompagnements sont réalisés intramuros. Cela s'explique par les projets d'animation des activités groupales en interne à travers des ateliers d'éducation et de réhabilitation psychosociale encadrés par les professionnels du SAVS. Cette année encore, des projets ont été portés par les professionnels pour lutter contre l'isolement et favoriser la participation sociale. Des Ateliers supports sont mis en œuvre via des supports de médiation et d'éducation avec des professionnels externes : Self défense, marche active, créativité musicale, atelier journal, médiation animale, dancing...

Déclinaison des interventions des professionnels par thématique Année 2024



Pour entrer plus en détail dans les thématiques abordées dans les interventions proposées, ce graphique illustre un panel de nos domaines d'intervention.

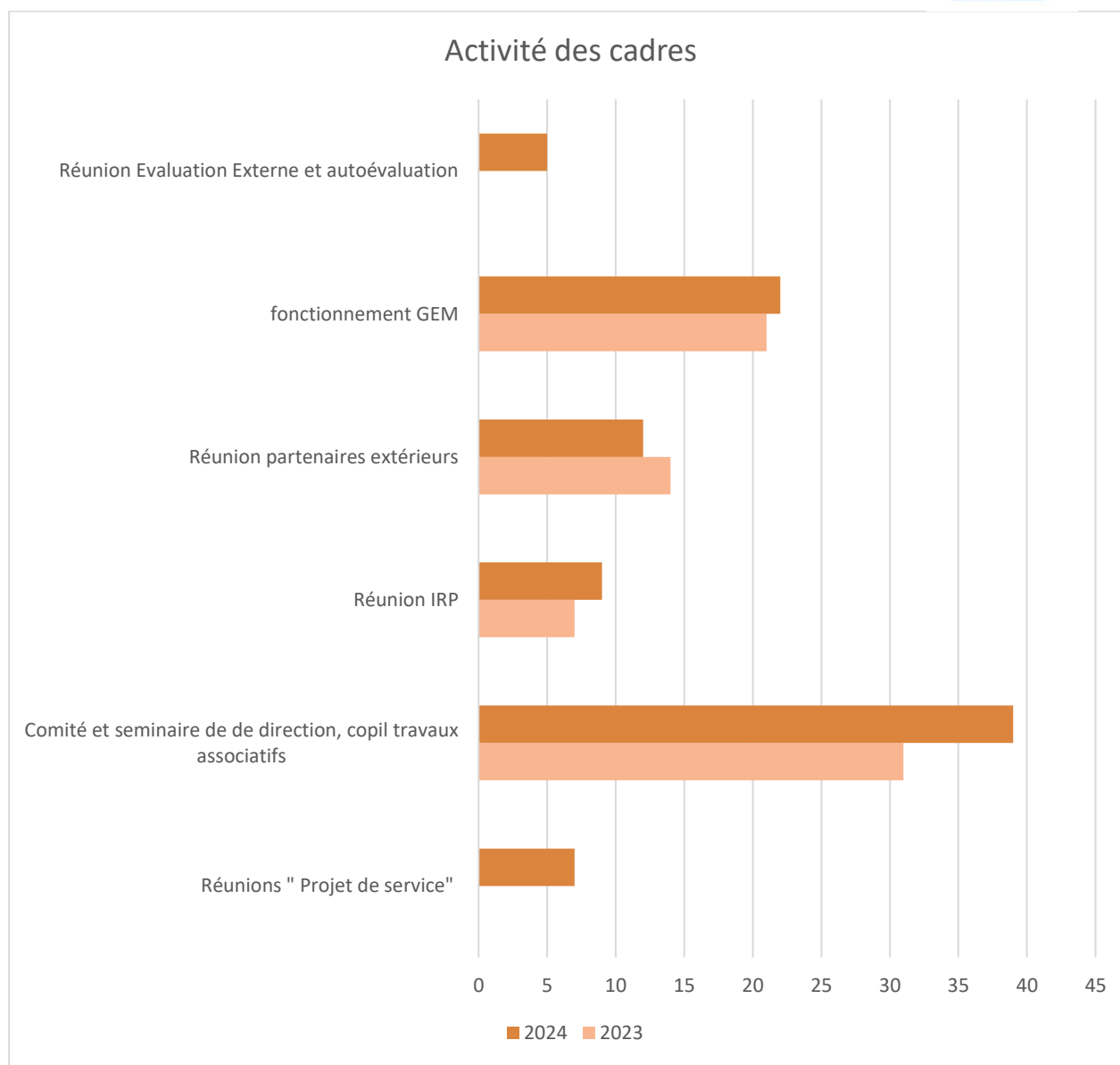
Globalement, les interventions des professionnels restent majoritairement axées sur tous les accompagnements qui s'appuient sur les droits et libertés, les tâches administratives arrivent en deuxième. Ensuite viennent l'ensemble des accompagnements dans les actes essentiels autour de la vie quotidienne et domestique. Enfin les accompagnements aux démarches à l'extérieur, les

accompagnements médicaux, et l'accès à la mobilité géographique par les apprentissages dans les modes de transport et de déplacements.

Les accompagnements médicaux et paramédicaux illustrent aussi le besoin de coordination des soins des personnes accompagnées. A ce titre l'infirmière du SAMSAH peut intervenir ponctuellement sur les situations qui le nécessitent dans le cadre de notre fonctionnement en « dispositif ».

Nous nous efforçons de faire vivre le logiciel de peaufiner son paramétrage pour retranscrire le meilleur reflet de nos actions.

➤ L'activité des cadres :



L'activité des cadres est toujours essentiellement centrée autour du pilotage des réunions de service hebdomadaires, ainsi que dans les réunions pilotées par la directrice générale. En effet cette année 2024, nous avons lancé les travaux autour de

la formation et du déploiement du logiciel AGEVAL pour piloter la démarche d'autoévaluation ainsi que l'évaluation externe du service qui s'est déroulé en cette fin d'année 2024. Les DUERP ont aussi été révisés, le règlement de fonctionnement ainsi que le livret d'accueil de la personne accompagnée. Enfin, le SAVS SAMSAH de l'association s'ancre encore plus dans une dynamique d'ouverture locale avec notamment le renouvellement de son adhésion à la CPTS du sud Est aubois.

On note toujours la participation des cadres dans les différentes réunions extérieures ; ITEC MDPH, suivi VIA TRAJECTOIRE. Les réunions **dédiées à la coopération inter associative PEP/APEI/LADAPT, APF France Handicap** se poursuivent en 2024 avec la régulation du fonctionnement des unités habitat inclusif et SAVS SAMSAH et la création d'un DAPPH et d'un SAPPH « CAP Parents » pour répondre au besoin d'accompagnement à la parentalité pour les adultes en situation de handicap.



Le fonctionnement du GEM (groupe d'entraide mutuelle) « l'ensemble Baralbin » qui est une association de personnes en situation de handicap psychique sur le territoire de Bar sur Aube mobilise aussi l'équipe de direction, avec en point d'orgue le renouvellement de sa subvention de fonctionnement pour les trois prochaines années 2025, 2026 et 2027.



6. LE PARTENARIAT EN 2024

La coordination des partenaires est d'une importance vitale pour notre SAVS qui rayonne au cœur d'un territoire très rural dans le sud du département de l'Aube. En effet, le SAVS travaille avec un large éventail de partenaires, tels que les professionnels de la santé de la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) de la côte des bars, les travailleurs sociaux, les services d'aide, de soins et d'assistance à domicile, les associations locales et les institutions publiques. La coordination de ces partenaires est essentielle pour assurer une prestation de services cohérente, efficace et efficiente aux personnes aidées.

Voici quelques raisons pour lesquelles la coordination des partenaires est si importante :

- **Amélioration de la qualité des services** : En coordonnant les partenaires, le SAVS peut mieux comprendre les besoins de chaque personne aidée, offrir des services adaptés à ces besoins et assurer une prestation de services de qualité.
- **Optimisation des ressources** : En travaillant ensemble, les partenaires peuvent partager des ressources, des compétences et des connaissances pour optimiser l'utilisation des ressources et améliorer l'efficacité des services. A ce titre nous mutualisons nos locaux entre les antennes de l'ESAT Champagne, les locaux du SAVS et du SAMSAH sans oublier le siège des PEP 10 à Troyes. Certaines communes locales nous permettent aussi de disposer ponctuellement de leurs locaux pour déployer nos activités.
- **Éviter les doubles emplois** : La coordination des partenaires permet d'éviter les doubles emplois dans la prestation de services, ce qui permet d'économiser du temps et des ressources.
- **Renforcer les liens communautaires** : La coordination des partenaires permet de renforcer les liens entre les différentes organisations et institutions locales, ce qui peut renforcer la communauté dans son ensemble.
- **Assurer la continuité des soins** : La coordination des partenaires est essentielle pour assurer la continuité des soins et la cohérence des services, en particulier lorsque plusieurs partenaires sont impliqués dans des prestations pour une même personne accompagnée.



7. LA DEMARCHE QUALITE

La démarche qualité vise à améliorer la qualité des prestations proposées aux travailleurs en situation de handicap, en optimisant les processus et les pratiques du service.

La démarche qualité dans notre SAVS s'appuie sur l'implication de l'ensemble des acteurs, tant les personnes accompagnées que l'équipe éducative et les personnels administratifs et de direction. Elle repose également sur une écoute active des besoins et des attentes des usagers, ainsi que sur une culture de l'amélioration continue et de l'innovation.



Cette année 2024 et en collaboration avec l'ensemble des établissements PEP, nous nous sommes attachés à sélectionner et choisir un outil de pilotage de la démarche qualité afin de pouvoir répondre au calendrier de dépôt des évaluations en fin d'année. Il s'agit donc du logiciel AGEVAL que nous avons utilisé avec les équipes pour l'autoévaluation du SAVS SAMSAH sur les 18 critères impératifs de l'HAS. Cette démarche nous a permis de nous préparer à l'évaluation externe qui s'est déroulée au dernier trimestre 2024.



De plus, toujours dans la perspective d'amélioration de notre établissement, un groupe de travail inter établissements pep10, travaille sur la thématique de la qualité de vie au travail. A ce titre cette année 2024, la poursuite des actions prévues au titre du plan d'action pour la QVCT a pu être menée avec l'équipe du SAVS SAMSAH.

Les principaux objectifs de la démarche qualité dans notre SAVS sont de :

- Améliorer la satisfaction des personnes accompagnée
- Optimiser la sécurité, l'organisation et le fonctionnement de l'établissement ;
- Renforcer la cohérence et l'efficacité des actions menées par les professionnels ; (travail sur les fiches de poste et le livret d'accueil du nouveau salarié, poursuite des entretiens professionnels)
- Favoriser la transparence et la communication avec les usagers et les partenaires ;
- Respecter les normes et les réglementations en vigueur.

Le fonctionnement du CVS (conseil de vie social) est aussi un des leviers pour impliquer l'ensemble des travailleurs aux actions d'amélioration de la qualité.

Le Conseil à la Vie Sociale du Dispositif « Adultes » :

Les Thématiques traitées en 2024 au CVS :

- ✓ Planning d'ouverture des antennes d'ESAT
- ✓ Aménagements des locaux / confort des travailleurs / personnes accompagnées
- ✓ Discussion autour de la politique d'investissement pour les machines dédiées à la production ainsi que pour l'achat des locaux de l'ESAT pour l'antenne de Proverville
- ✓ La qualité de vie dans le service.
- ✓ Faire que le CVS soit représentatif de tous au dispositif « adultes »
- ✓ Le développement des temps conviviaux entre les deux antennes de l'ESAT avec la cérémonie de remise des médailles du travail.
- ✓ Le versement d'une prime d'intéressement aux travailleurs de l'ESAT
- ✓ Le développement d'instances d'expression des travailleurs de l'ESAT avec la direction de l'établissement



8. LE RAPPORT FINANCIER

Sur l'exercice 2024, le SAVS (Hébergement + Accompagnement) présente un **excédent de 29 327,00 euros**

Les Charges

- Groupe I : arrêté à 27 008.59 € présente un **déficit des dépenses de 5 291.41€**
Globalement les dépenses sont maîtrisées et même en ce qui concerne les dépenses d'énergie. Cette année on note un dépassement des charges pour la téléphonie et les prestations de nettoyage des locaux faite en prestation par l'ESAT Champagne qui aura dû élaguer certains arbres trop volumineux sur le terrain attenant à la permanence de Bar sur seine.

- Groupe II : arrêté à 459 691.09 € présente un **excédent des dépenses de 23672.24 €**

Cet excédent des dépenses sur les salaires est dû à l'augmentation de cotisations URSSAF, toujours avec l'effet du coût des deux salariés du GEM inclus dans les charges de personnel du SAVS (avant refacturation au GEM). L'effet SEGUR et l'augmentation de la valeur du point de la CCN1966 ponctuent cette augmentation des charges.

- Le groupe III : arrêté à 134 017,12 € présente un **déficit des dépenses de 229.94 €**

Les comptes sont maîtrisés, la rotation des amortissements des immobilisations est suivie scrupuleusement selon le plan pluriannuel d'investissement. Avec la baisse des besoins dans le cadre de la prestation d'hébergement, nous avons loué moins de logements et donc réalisé moins de dépenses en « locations de bâtiments ».

Les Produits

- Groupe I : arrêté à **509701.43 €**

Cette année est la seconde année de l'entrée en CPOM avec une dotation globale de financement.

- Groupe II : arrêté à **115307.70 € présente un excédent des produits de 14261.79 €**

Cet excédent est dû à la refacturation des salaires au GEM pour 2 personnels de l'association mis à disposition du GEM. De même, pour les charges liées aux hébergements du SAVS, le coût des loyers a été inférieur aux prévisions du fait de la baisse de logements loués en bail PEP, car moins de besoins et de demandes chez les personnes accompagnées.

- Groupe III arrêté à **25034.67€, il présente un excédent des produits de 22807.71 €**

L'excédent est principalement dû aux produits issus des produits financiers pour 14587 euros, viennent ensuite des produits exceptionnels issus du remboursement d'un prêt « action logement » pour 2228.12 euros, ainsi que des fonds dédiés liés à la reprise de fonds prévus pour l'évaluation externe a hauteur de 5280 euros

Résultat administratif 2024 : +29327.00 euros

Propositions d'affectation :

106857	Réserve de compensation des charges d'amortissements	29327.00
		29327.00 €

Conclusion et perspectives

En conclusion de ce rapport d'activité 2024, nous sommes fiers de constater que le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) des PEP10 a poursuivi sa mission avec dynamisme et implication pour répondre aux besoins des personnes accompagnées. Nous sommes particulièrement heureux de mettre en avant nos activités internes via la mise en œuvre de nouveaux ateliers animés par nos professionnels pour lutter contre l'isolement et la solitude des personnes en milieu rural et favoriser leur inclusion. Cette initiative témoigne de notre engagement en faveur du bien-être des personnes accompagnées et de notre volonté de proposer des prestations de qualité.

Nous tenons également à souligner la solidarité et la dynamique d'équipe qui ont permis de travailler collectivement à la réécriture du projet de service. Cette cohésion des équipes SAVS SAMSAH ESAT et GEM **dans une logique de « dispositif pour Adultes »** renforce notre capacité à répondre aux besoins des personnes accompagnées et à faire face aux défis que nous rencontrons.

Nous sommes également ravis de notre collaboration avec les acteurs du tissu associatif local et des partenariats établis dans le cadre des actions coordonnées avec les services d'aide à domicile et les professionnels de santé.

Enfin, nous sommes conscients des enjeux liés au vieillissement de la population que nous accompagnons, ainsi que les changements des profils et des besoins des personnes accueillies, nous amènent à revoir sans cesse le cadre de nos modalités d'interventions. De plus la démarche d'autoévaluation et l'évaluation externe réalisée cette année montre à quel point l'adaptation, l'innovation, le formalisme, les repères dans les pratiques sont des éléments incontournables pour un travail d'équipe de qualité.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des professionnels du SAVS des PEP10 pour leur engagement et leur investissement tout au long de cette année 2024. Nous continuerons à œuvrer ensemble pour que chaque professionnel exprime sa créativité et son engagement, en offrant des prestations de qualité aux personnes accompagnées pour contribuer à leur bien-être. Notre souplesse organisationnelle et notre mobilité géographique sur le territoire sont aussi nos meilleurs atouts.



Nos perspectives pour 2025...

Les perspectives d'évolution pour le SAVS des PEP10 en 2025 sont multiples et ambitieuses.

- La poursuite de la mise en action et la déclinaison dans nos pratiques du nouveau projet d'établissement 2025/2029 et de son articulation en dispositif SAVS SAMSAH. Ce travail doit permettre aux membres de l'équipe de mieux comprendre les enjeux de leur métier, de partager leur vision et de renforcer l'adhésion et l'engagement dans notre projet commun.
- Le rapport d'évaluation externe a mis en lumière nos axes forts et la qualité de notre service, mais aussi des axes à améliorer. Nous allons donc devoir établir et mettre en chantier un plan d'amélioration de la qualité dans les 6 premiers mois de l'année puis planifier les travaux à accomplir. Le formalisme des pratiques, les procédures, le plan de poursuite de l'activité, le plan bleu Le chantier est vaste mais nécessaire
- La poursuite de l'actualisation des outils de la loi 2002-2, à savoir, valider en instance la mise à jour de notre règlement de fonctionnement, l'actualisation des contrats de séjour, et la procédure de délivrance des livrets d'accueils.
- La poursuite démarche QVCT, et la mise en œuvre et le suivi de son plan d'amélioration pluriannuel.
- La poursuite de la dématérialisation dans nos établissements et services. Il s'agit d'un processus qui vise à moderniser les méthodes de travail et les échanges d'informations au sein de ces structures dans une visée écoresponsable : après le dossier unique de l'usager IMAGO, déployé en 2021, le Logiciel AGEVAL sera notre outil pour piloter le plan d'amélioration de la qualité, les enquêtes de satisfaction et la gestion des risques.
- Enfin, l'accès au numérique pour le plus grand nombre. Jusqu'à présent nous orientons nos actions pour lutter contre l'illettrisme mais il nous faut maintenant œuvrer contre l'illectronisme. Dans bon nombre de démarches administratives pour accéder aux droits et aux services, l'accès au numérique est la seule voie de recours possibles (CAF, France travail, impôts, santé). Il nous faut donc améliorer l'accès, la formation au numérique par des accompagnements humains adaptés et répétés.

Les perspectives d'évolution pour le SAVS des PEP10 en 2025 visent à améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes en situation de handicap, en renforçant l'esprit d'équipe et d'adhésion à un projet de service actualisé, en incluant l'ensemble des personnels dans le plan d'amélioration de la qualité et dans la modernisation de nos outils et de nos pratiques professionnelles. Une année riche qui verra aussi le service s'ouvrir aux travaux de réflexion autour de la démarche de transformation de l'offre médico-sociale pilotée par le CREAM et l'ARS grand Est.